



REGLEMENT 2008 DU CONCOURS NATIONAL POUR CHEVAUX DE 2 ANS A APTITUDE DRESSAGE

FRANCE DRESSAGE

I - Informations générales

Organisation technique : à SAUMUR dans le cadre de la Semaine du Dressage organisée par FRANCE DRESSAGE du 25 au 28 septembre 2008 en collaboration avec l'ENE, la SHF et SEI (Saumur Equestre International).

FRANCE DRESSAGE
Haras du Pin
61310 LE PIN AU HARAS
tel : 02 33 12 16 04
fax : 02 33 36 14 12

Ecole Nationale d'Equitation
Terrefort – B.P. 207
49411 SAUMUR CEDEX
tel : 02 41 53 50 50
fax : 02 41 67 63 08

II - Conditions générales

A - Admissions

Ce concours est ouvert aux poulains et pouliches nés en 2006 et inscrits au Fonds d'Elevage Dressage. La liste des produits du Fonds d'Elevage Dressage est disponible sur demande au secrétariat FRANCE DRESSAGE.

Un droit d'inscription de 15 euros sera demandé aux chevaux inscrits au FED, à l'ordre de FRANCE DRESSAGE.

En complément, sont qualifiés par un jury agréé FRANCE DRESSAGE un quota de chevaux de 2 ans retenus dans les concours régionaux ou interrégionaux de modèle et allures ainsi qu'un quota de chevaux de 2 ans, issus d'un ou de deux parents labellisés et inscrits à un stud- book européen reconnu. Ces chevaux devront avoir été élevés en France depuis au plus tard le **1^{er} janvier 2007**.

Leur participation au concours national est assujettie à un droit d'inscription de 50 € à l'ordre de FRANCE DRESSAGE.

La sélection des hongres SF et AA, AACR et des TRAK, LUS, LIP, PRE sera assurée lors des concours de sélection organisés par les associations de race et en accord avec le ou les juges FRANCE DRESSAGE invités par celles-ci.

B - Epreuves

Les chevaux seront divisés en 2 sections Mâles et Femelles – Hongres :

Présentation des allures en liberté, aux deux mains.

Présentation en main au modèle : celui-ci sera examiné à l'arrêt et au pas en ligne.

III - Jugement et Notation

Le jury sera composé d'au moins trois juges officiant séparément.

Les épreuves de présentation en main et d'allures en liberté seront jugées selon la grille établie par FRANCE DRESSAGE sur laquelle un protocole d'explication des notes sera inclus et remis à chaque propriétaire. En cas d'ex æquo la note d'allures départagera.

IV- Dotations et primes

La dotation des poulains mâles et femelles SF, AA, TRAK, LUS, PRE et LIP est assurée sur subvention des Haras Nationaux.

Le montant des primes sera modulé en 4 catégories selon la note obtenue :

73% et +	ELITE	62% à 68%	TRES BON
68% à 73%	EXCELLENT	moins de 63%	QUALIFIE

Les 2 ans hongres, les 2 ans CS et les 2 ans de race étrangère de Selle pourront être primés par FRANCE DRESSAGE sur dotation spéciale en fonction des partenariats obtenus, dans la limite de 4 hongres SF, 2 hongres AA, 4 mâles, femelles ou hongres CS et 4 chevaux de race étrangère de Selle mâles, femelles ou hongres. Les bénéficiaires de ces primes devront être à jour de leur cotisation à l'association.

Le montant moyen des dotations aux chevaux non primés par les Haras Nationaux sera de 20% des dotations HN.

Souvenirs, plaques et flots seront remis par l'association FRANCE DRESSAGE.

V- Conditions spécifiques

* Les engagements sont à adresser avant le 5 septembre 2008 à FRANCE DRESSAGE, Le Haras du Pin, 61310 LE PIN AU HARAS, sur formulaire à lui demander. Après cette date et après accord de FRANCE DRESSAGE, le montant des engagements sera du triple du montant initial.

* Les réservations de boxes seront à faire directement auprès de l'ENE et suffisamment à l'avance pour pouvoir être honorées.

* Tous les chevaux devront être en règle vis-à-vis des normes sanitaires en vigueur, être à jour de leurs vaccinations contre la grippe équine et accompagnés de leur document d'accompagnement dûment validé.

* Les chevaux seront présentés par des personnes en **tenue blanche**.

* Les participants doivent veiller à ce que leurs assurances personnelles soient en cours de validité. Les chevaux et le matériel des concurrents restent sous leur garde et leur responsabilité pendant toute la durée de la manifestation.

* L'organisateur et le président du jury se réservent le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications rendues nécessaires pour la bonne organisation et le bon déroulement du concours du fait de circonstances imprévues.

* FRANCE DRESSAGE pourra faire effectuer des contrôles antidopage sur les chevaux participant aux épreuves d'élevage.